

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 11 janvier 2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 11 janvier 2021 à 19h.**

Selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19 (Arrêtés ministériels 2020-090 et 2020-074 du Ministère des Affaires municipales et Habitation, et 1020-2020 du Ministère de la Santé et des Services sociaux), **la séance est tenue à huis clos et par visioconférence**, et ce, selon les avis publics du 30 novembre 2020 et du 7 janvier 2021.

Dans l'avis public du 7 janvier 2021, les citoyens ont été invités à soumettre tout commentaire ou question par écrit au plus tard 12h, le 11 janvier 2021.

Sont présents : mesdames les conseillères Louise Morin et Lucy Gagnon, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Ronald Myles, Lee Patterson et David Taveroff.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le directeur général Gilbert Arel et le Greffier, Me Owen Falquero.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 17h00

**2021-01-001**

**1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par David Taveroff  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2021-01-002**

**1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et les séances extraordinaires du 14 décembre 2020.

**ADOPTÉ**

## **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

## **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **Questions écrites :**

Six (6) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

1) Benoît Lemay :

Auriez-vous l'obligeance de nous informer à quoi s'attendre au sujet de la vaccination des aînés dans notre ville? Nous sommes totalement dans le noir!

**RÉPONSE:** (du Maire Burcombe en français) : La Ville n'a pas de contrôle dans la distribution des vaccins. Nous avons demandé à la clinique au Centre Lac-Brome. Il n'y a pas encore d'information à transmettre sur l'échéancier de la distribution des vaccins sur le territoire de la Ville. Le processus sera pareil partout dans la province : personnel médical en premier, personnes âgées et habitants de CHLSD, puis graduellement des personnes moins âgées.

2) Denis Vandal :

J'aimerais savoir quand est-il prévu l'arrivée d'internet haute vitesse à Lac-Brome?

**RÉPONSE:** (du Conseiller Lee Patterson en français) : la MRC Brome-Missisquoi a donné un mandat aux firmes desservant déjà le territoire de la MRC. Selon le site web de la MRC, pour Lac-Brome l'installation du système de fibre optique va commencer en mai 2021. Il est prévu que 90% du territoire de la Ville sera couvert d'ici janvier 2022.

3) Mathieu Duffar et Annie Jolicoeur:

Il semble y avoir des problèmes concernant le ramassage du compostage domestique sur le Chemin Spring Hill. Depuis les 6 dernières fois de ramassage selon le Calendrier de la ville, nous avons constaté que la compagnie ne ramasse pas notre compostage 4 fois sur 6. Il semble y avoir le même problème avec nos voisins. Question : comment assurez-vous l'assurance qualité du ramassage? Et comment pouvez-vous remédier à la situation svp?

**RÉPONSE:** (du Maire Burcombe en français) : Il faut dénoncer l'incident à chaque reprise sans attendre trop longtemps. Chaque véhicule du

fournisseur Matrec à un appareil GPS, alors il est facile de vérifier si le camion a passé par Spring Hill ou toute autre rue sur le territoire.

4) Gerry Moar :

I believe the Town is working on a plan for the issue described below -but could you please explain what you plan to do -

The parking lots at Tiffany and Douglass Beach are filled in the winter with trucks/trailers of non tax paying fishermen to the point tax paying residents have a hard time finding parking to access the lake rink/paths . There is also an issue with the lake access at the end of Benoit both summer and winter where both overflow from Douglass Beach (people avoiding parking fees ) and non resident/non taxpaying paddle boarders etc and ice fishermen fill the end of Benoit with their vehicles ( atv's are also accessing the lake through the right of way at the end of Benoit ) The sign Residents Only seems to be only good for telling non residents where to access the lake . Just a suggestion - a pass at a nominal fee for residents and a rather significant fee for non residents and control with windshield stickers/fines - you know the routine - please share your plan - thanks - Gerry Moar and by the way - GREAT WORK on the town decorations during these strange times -and supporting our little community projects.

5) Michel Brisson :

Il m'arrive de demander aux pêcheurs qui s'installent sur la rue Benoit d'où ils viennent puisqu'ils utilisent un accès au lac réservé aux résidents. Majoritairement ils sont de St-Jean, de la Rive-Sud de Montréal, de Sherbrooke et environs. Ils n'apportent rien à notre municipalité, ne se gênent pas pour se vider la vessie entre deux véhicules et retournent chez-eux gratuitement avec leur quota quotidien.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour sérieusement réserver cet accès aux citoyens payeurs de taxe de VLB

**RÉPONSE aux questions 4 et 5:** (du Maire Burcombe en anglais et français) : Pour les stationnements Tiffany et Douglass, des horodateurs seront installés au printemps. Les non-résidents de Lac-Brome auront à payer pour le stationnement. Les résidents vont continuer d'utiliser les vignettes actuelles donnant droit de stationner gratuitement. Le problème actuel est l'affluence de pêcheurs dans les stationnements et sur la rue Benoit. Pour Benoit, l'administration cherche des solutions, jusqu'à la possibilité d'installer une clôture à l'accès au lac en bas de la rue Benoit et permettre l'accès aux seuls résidents avec une puce.

6) Michel Poulin

Est-ce que la ville va ré-ouvrir l'écocentre au printemps 2021? Cela me semblerait une très bonne idée car elle facilite grandement certains écoresponsables.

**RÉPONSE:** (du Maire Burcombe en français) : L'écocentre ne sera pas ouvert en 2021. L'écocentre régional à Cowansville sera ouvert aux résidents de Lac-Brome six jours sur sept. Le seul autre écocentre dans la MRC sera à Bedford. Le futur de l'écocentre à Lac-Brome est toujours en réflexion, mais il y a des problèmes importants à régler. L'emplacement à la rue Mill st non conforme pour ce genre d'installation. On parle des frais jusqu'à 500 000\$ afin de mettre l'emplacement aux normes

provinciales. Il est aussi difficile de trouver assez de personnel pour l'écocentre les samedis.

#### **4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

##### **4.1 ADMINISTRATION**

###### **2021-01-003 4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis**

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 265 952,20\$
- Chèques émis #21-01 : 726 351,05\$

*ADOPTÉ*

###### **4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

###### **4.1.2.1 Décomptes progressifs**

###### **2021-01-004 4.1.2.1.1 AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville)**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #10 pour la libération partielle de la retenue de la compagnie Athena Construction au montant de **129 067,91\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville);

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #10 pour la libération partielle de la retenue de la compagnie Athena Construction au montant de **129 067,91\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-22 (Restauration de l'hôtel de ville), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant ;

*ADOPTÉ*

**2021-01-005**      **4.1.2.1.2 AO 2018-09 (Services professionnels d'architecture –  
Restauration de l'hôtel de ville)**

ATTENDU      la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #11 de la compagnie ADSP Architecture-Design au montant de **9 669,40\$,** taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-09 (Services professionnels architecture - restauration de l'hôtel de ville);

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par David Taveroff*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE            le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #11 de la compagnie ADSP Architecture-Design au montant de **9 669,40\$,** taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2018-09 (Services professionnels architecture - restauration de l'hôtel de ville), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant ;

**ADOPTÉ**

**2021-01-006**      **4.1.2.1.3 Contrat AO-FMQ (fourniture de luminaires de rues à la DEL)**

ATTENDU      les factures 6009 et 6010 pour les paiements des décomptes progressifs #4 et #5 de la compagnie Energère aux montants respectifs de **8 654,53 \$ et 367,10\$,** taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO-FMQ (Fourniture de luminaires de rues à la DEL);

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE            le Conseil autorise les paiements des décomptes progressifs #4 et #5 de la compagnie Energère aux montants respectifs de **8 654,53 \$ et 367,10\$,** taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution de contrat AO-FMQ (Fourniture de luminaires de rues à la DEL), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

**ADOPTÉ**

#### 4.1.2.2. Factures et dépenses diverses

##### 4.1.2.2.1 Démolition du 264, chemin Knowlton

2021-01-007

ATTENDU la facture 008295 pour le paiement du contrat de la compagnie **Excavation Désourdy** au montant de **66 469,35 \$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour la démolition du bâtiment sus au 264, chemin Knowlton;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 008295 pour le paiement du contrat de la compagnie **Excavation Désourdy** au montant de **66 469,35 \$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour la démolition du bâtiment sus au 264, chemin Knowlton, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

##### 4.1.2.2.2 Travaux de drainage (Pointe-Fisher et hôtel de ville)

2021-01-008

ATTENDU les factures 021179 et 021234 pour le paiement du contrat de la compagnie Excavation St-Pierre Tremblay aux montants respectifs de 18 565,09\$ et 3 651,18\$, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour les travaux de drainage à la Pointe-Fisher et à l'hôtel de ville;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement des factures 021179 et 021234 pour le paiement du contrat de la compagnie Excavation St-Pierre Tremblay aux montants respectifs de **18 565,09\$** et **3 651,18\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat pour les travaux de drainage à la Pointe-Fisher,; ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

2021-01-009

##### 4.1.2.2.3 Services de la Sûreté du Québec - année 2021

*Il est*

*Proposé par Ronald Myles*

*Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **2 055 627,00\$** à titre de paiement de la facture 104003 au ministre des Finances du Québec pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2021;

QUE le Conseil autorise le paiement de cette somme au ministre des Finances selon les modalités suivantes :

- i) un (1) chèque au montant de **1 027 813,00\$**, à titre de premier versement, le chèque devant être émis au plus tard le 30 juin 2021;
- ii) un (1) chèque au montant de **1 027 814,00\$**, à titre de deuxième versement, le chèque devant être émis au plus tard le 31 octobre 2021.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.3 Ententes, contrats et mandats**

##### **2021-01-010 4.1.3.1 Mandat de signature – CAUCA (Application SURVI-Mobile)**

ATTENDU la résolution 2018-02-39 mandatant la Ville de signer une entente de service avec la Centrale d'appels d'Urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) service centralisé d'appels et de répartition d'appels 9-1-1;

ATTENDU les recommandations du directeur général, monsieur Gilbert Arel, et du directeur du service Incendie, monsieur Don Mireault de renouveler cette entente pour une nouvelle période de trois années;

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'entente avec CAUCA pour l'application SURVI-Mobile du service centralisé d'appels et de répartition d'appels 9-1-1;

QUE le Conseil désigne le directeur du service incendie à titre de représentant officiel de la Ville auprès de la CAUCA dans le cadre du service centralisé d'appels et de répartition d'appels 9-1-1.

**ADOPTÉ**

##### **2021-01-011 4.1.3.2 Octroi de contrat – Services professionnels d'urbanisme**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'offre de services du 4 janvier 2021 de Jean-François Vachon pour des services professionnels d'urbanisme pour l'année 2021, et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QUE M. Vachon fournit déjà des services professionnels d'urbanisme à la Ville;

ATTENDU QUE la directeur général M. Gilbert Arel recommande que cette offre de services soit acceptée ;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense associée à l'offre de services de Jean-François Vachon jusqu'à concurrence du montant de 40 000,00 \$ pour l'année 2021, les fonds étant puisés à même le poste budgétaire concerné.

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

#### **4.1.4 Ressources humaines**

**2021-01-012**

##### **4.1.4.1 Protocoles des conditions de travail**

ATTENDU la résolution 2018-11-381 et l'adoption des Protocoles des conditions de travail pour les employés non syndiqués et les employés cadres;

ATTENDU les recommandations du directeur général d'amender les Protocoles;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des Protocoles amendés des conditions de travail des employés non syndiqués et cadres de la Ville et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe exerçant son droit de vote*

QUE le Conseil approuve les Protocoles des conditions de travail des employés non syndiqués et cadres de la Ville;

ADOPTÉ

2021-01-013

#### 4.1.4.2 Rémunération des employés cadres et des employés non syndiqués – Indexation

ATTENDU la structure salariale concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les recommandations :

- du comité des ressources humaines concernant les modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;
- du directeur général concernant les indexations des salaires des employés municipaux et de la structure salariale;

ATTENDU QUE lesdites indexations concernent uniquement les employés cadres et non syndiqués permanents;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations du comité des ressources humaines et consent aux modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations et autorise les indexations (2.0%) de la rémunération annuelle des employés cadres et non syndiqués permanents et de la structure salariale, selon le détail de la recommandation susmentionnée;

QUE les indexations soient en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ADOPTÉ**

2021-01-014

#### 4.1.4.3. Rémunération des élus – Indexation

ATTENDU QUE le *Règlement 2019-03 concernant le traitement des élus municipaux* prévoit d'indexer à la hausse de la rémunération des élus municipaux pour chaque exercice financier;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le traitement des élus municipaux soit indexé à la hausse pour l'exercice financier 2021 du montant de

2.0% selon l'Article 7 du *Règlement 2019-03 concernant le traitement des élus municipaux*, ladite indexation étant en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

ADOPTÉ

#### 4.1.5 Divers

### 4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

#### 4.2.1 **Règlement 2021-05 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000\$ pour la réfection de divers sentiers sur le territoire de Ville de Lac-Brome) – Avis de motion/Présentation**

Le maire donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance ordinaire du Conseil du 1er février 2021, le règlement 2021-05 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 500 000\$ pour la réfection de divers sentiers sur le territoire de Ville de Lac-Brome). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

#### 4.2.2 **Règlement 2021-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000\$ pour l'acquisition de divers véhicules pour Ville de Lac-Brome) – Avis de motion/Présentation**

Le maire donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance ordinaire du Conseil du 1er février 2021, le règlement 2021-06 (Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000\$ pour l'acquisition de divers véhicules à Ville de Lac-Brome). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par le maire qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

### 5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

Le conseiller David Taveroff a notamment indiqué que malgré la présence de la pandémie Covid-19, l'année 2020 dans le département a été dynamique par rapport à un marché immobilier très actif au sein de notre communauté. Le service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement a connu une augmentation globale de 36,75% de demandes de dérogations mineures, de modifications extérieures, de permis de démolition et de lotissements en 2020. Cela a également conduit à une augmentation de 31,8% et de 26% de la valeur des travaux de rénovation et du coût des permis délivrés respectivement.

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des deux réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de la réunion du Comité consultatif de l'environnement.

### **5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA**

### **5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 12h, le 11 janvier 2021

**2021-01-015**

#### **5.4.1 chemin Scott, lot 3 939 344, zone AF-5-P1 – district de West-Brome**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'aménagement d'un lac artificiel sur un terrain sans bâtiment principal;

ATTENDU QUE l'article 77 du règlement de zonage 596 permet l'aménagement d'un lac artificiel uniquement sur un terrain occupé par un bâtiment principal;

ATTENDU QUE la propriétaire propose d'exploiter une terre agricole pour la plantation d'arbustes fruitiers et que le lac projeté serait pour des fins d'irrigation;

ATTENDU QUE la demande respectera l'ensemble des règlements municipaux encadrant la construction des lacs artificiels;

ATTENDU la résolution 20-135 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour– 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de permettre l'aménagement d'un lac artificiel sur un terrain sans bâtiment principal au lot 3 939 344, zone AF-5-P1.

*ADOPTÉ*

**2021-01-016      5.4.2      Rue St-Andrew, lot 6 386 901, zone AFB-1-H11 – district Fulford-Bondville**

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à permettre l'implantation d'une résidence à une distance de 3,02 mètres de la ligne latérale de lot;

ATTENDU QUE l'article 78 du règlement de zonage no. 596 fixe la marge latérale à 4,5 mètres pour un projet intégré;

ATTENDU QUE la section principale du bâtiment est la reconstruction pièce par pièce de la structure d'une résidence datant de 1850;

ATTENDU QUE le lot est en forme d'entonnoir et la demanderesse souligne avoir tenté toutes tentatives de modification des plans et juge ne pas pouvoir respecter la réglementation sans changer l'aspect de la structure originale de la résidence;

ATTENDU la résolution 20-136 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par David Taveroff

Appuyé par Lucy Gagnon

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à permettre l'implantation d'une résidence à une distance de 3,02 mètres de la ligne latérale de lot au lot 6 386 901, zone AFB1-H11.

*ADOPTÉ*

**2021-01-017      5.5      PPCMOI**

**5.5.1      513, chemin de Knowlton, lot 4 266 023, zone UC-4-L13, district Knowlton/Victoria**

**Premier projet de résolution relatif au Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - Adoption du premier projet**

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a adopté le *Règlement 406 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU' une demande de PPCMOI visant à permettre l'implantation d'un commerce de vente et service d'entretien de tracteurs, d'équipement et d'accessoires d'aménagement paysager et forestier a été déposée en bonne et due forme;

ATTENDU QU' un tel usage ferait partie de la catégorie d'usage C42 : *services véhicules lourds* qui ne sont pas permis dans la zone UC-4-L13 concernée;

ATTENDU QUE le terrain concerné comprendra des véhicules qui seront entreposés sur le terrain pour fins d'exposition et de vente, ainsi que le demandeur demande que cette aire soit délimitée par la clôture existante ainsi qu'un prolongement de celle-ci afin de mieux entourer lesdits véhicules;

ATTENDU QUE la clôture existante est une clôture de maille ajourée à 85% approximative par mètre carré;

ATTENDU QUE l'Article 38, alinéa 3b du règlement de zonage 596 exige que l'entreposage extérieur commercial de tels véhicules est assujéti à l'installation d'une clôture qui doit être ajourée à un maximum de 15 % par mètre carré et fait de panneaux métalliques architecturaux ou de bois isolant les produits entreposés;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, par voie de sa résolution 21-002, recommande l'acceptation du projet avec les conditions suivantes :

- i) Que la section sud de la clôture soit opaque;
- ii) Qu'aucun accès ne soit créé sur la rue Tuxen;
- iii) Que l'usage soit limité à la vente et à l'entretien de véhicule et d'équipement agricole et forestier légers;
- iv) Qu'un plan d'aménagement paysager final illustrant la conformité de l'aménagement projeté de la cour aux règlements de la ville soit déposé;
- v) Qu'un maximum de deux enseignes soit respecté en tout temps;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil adopte, en vertu du *Règlement numéro 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, un premier projet de résolution relatif au PPCMOI au 513, chemin de Knowlton, lot

4 266 023, zone UC-4-L13, ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation;

QUE le Conseil adopte ce premier projet de PPCMOI selon l'entente du PPCMOI, selon les documents soumis par le demandeur avec la demande, selon les engagements écrits et oraux du demandeur, et sujet aux conditions suivantes :

- i) Que la section sud de la clôture soit opaque;
- ii) Qu'aucun accès ne soit créé sur la rue Tuxen;
- iii) Que l'usage soit limité à la vente et à l'entretien de véhicule et d'équipement agricole et forestier légers;
- iv) Qu'un plan d'aménagement paysager final illustrant la conformité de l'aménagement projeté de la cour aux règlements de la ville soit déposé;
- v) Qu'un maximum de deux enseignes soit respecté en tout temps;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE selon les directives du gouvernement de Québec quant à la pandémie COVID-19, une consultation écrite sera tenue afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**ADOPTÉ**

**2021-01-018**

## **5.6 DEMANDES DE LOTISSEMENT**

### **5.6.1 Rue Mill, lots 4 203 748 et 3 939 022, zones UV-1-H11 – district de Fulford - Bondville**

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement d'une partie du lot 4 203 748 afin d'agrandir une parcelle du lot 3 939 022;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

ATTENDU la résolution 20-137 du CCU et sa recommandation d'exiger une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande.

*ADOPTÉ*

**2021-01-019 5.6.2 609, chemin de Bondville, lot 6 042 190, zone UV-9-F14 - district de Foster**

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement d'une partie du lot 6 042 190 afin de créer un lot à construire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

ATTENDU la résolution 20-138 du CCU et sa recommandation d'exiger une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande.

*ADOPTÉ*

**2021-01-020 5.6.3 460, ch. de Knowlton, lot 6 241 738, zone URC-1-L13 - district Knowlton-Victoria**

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement d'une partie du lot 6 241 738 afin de créer un lot à construire;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 23 du Règlement de lotissement no. 597, le propriétaire d'un terrain visé par un plan relatif à une opération cadastrale doit s'engager à céder gratuitement à la Ville, un terrain à 10% de la superficie totale du terrain qui convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, terrain de jeu, sentier ou espace naturel ou de verser une somme à la Ville au montant de 10% de la valeur du terrain;

ATTENDU la résolution 20-139 du CCU et sa recommandation d'exiger une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande;

*Il est*

*Proposé par David Taveroff*

*Appuyé par Lee Patterson  
Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil exige une contribution de 10% de la valeur du terrain visé par cette demande.

*ADOPTÉ*

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Le Conseiller Lee Patterson que les pompiers ont répondu à quelques incidents récemment de gens qui sont tombés par travers la glace du lac. Il rappelle aux citoyens que l'épaisseur de glace varie selon le secteur du lac et invite la prudence avant de s'aventurer sur le lac.

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques**

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

**2021-01-021**

### **7.2 Permission de voirie annuelle – Ministère des Transports**

ATTENDU QUE toute intervention sur le réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le territoire de la Ville doit faire l'objet d'un permis;

*Il est  
Proposé par Ronald Myles  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil demande au Centre de services de Foster du MTQ de lui accorder une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;

QUE la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas dix mille dollars (10 000 \$);

QUE la personne responsable pour la signature des permis soit le directeur des Travaux publics et Services techniques ou, selon le cas, le directeur général;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de son adoption.

*ADOPTÉ*

## **8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **8.1 Rapport mensuel du LSCLB.**

Dépôt des rapports mensuels loisirs et tourisme du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire

Le Conseiller Pierre Laplante souligne les bonnes œuvres de groupes caritatifs de Lac-Brome pendant cette période difficile, notamment Wellness, la banque alimentaire, et le club de Lions.

### **8.2 Demandes de contribution financière**

**2021-01-022**

#### **8.2.1 Théâtre Lac-Brome**

ATTENDU le plan stratégique 2015-2020 et de son action «*Maintenir l'appui municipal à la culture et à certains évènements spécifiques*»;

ATTENDU l'importance du Théâtre à la vie culturelle et à l'offre touristique de la Ville;

ATTENDU la situation financière actuelle du Théâtre et sa volonté d'assurer sa viabilité financière à long terme;

ATTENDU la demande financière de 85 000 \$ du Théâtre;

ATTENDU la résolution 2020-06-173 et l'entente entre le Théâtre et la Ville pour l'installation du marché public sur le terrain du Théâtre pour la saison 2020 et le désir du Conseil du renouveler cette entente en 2021;

ATTENDU les disponibilités restreintes d'espace de stationnement dans le centre-ville de Knowlton et le désir du Théâtre et de la Ville de conclure une entente de partenariat pour l'utilisation du stationnement du Théâtre;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accorde une aide financière maximum de 85 000 \$ au Théâtre Lac-Brome pour 2021;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer, pour et au nom de la Ville, toute entente document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

**ADOPTÉ**

**2021-01-023 8.2.2 Bibliothèque mémorial Pettes**

ATTENDU le plan stratégique 2015-2020 et de son action «*Maintenir l'appui municipal à la culture et à certains évènements spécifiques*»;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par David Taveroff*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **132 600\$** à la *Bibliothèque mémorial Pettes* pour son budget d'opération 2021.

**ADOPTÉ**

**2021-01-024 8.2.3 Autres demandes de contribution financière**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Ronald Myles*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense suivante à titre de contribution financière aux activités de l'organismes suivant:

- Fondation jeunesse Brome-Missisquoi **250,00\$**

**ADOPTÉ**

**2021-01-025 8.3 Demandes d'utilisation du domaine public**

ATTENDU QUE l'émission « Republic of Sarah » a fait un tournage en automne 2020 et prévoit faire des tournages ponctuels dans le futur;

ATTENDU la demande de GFB Productions Inc., la compagnie de production pour l'émission, d'utiliser le domaine public;

ATTENDU QUE selon les directives du Gouvernement du Québec pour la pandémie Covid-19, les tournages sont permis dans le respect des directives sanitaires en place;

ATTENDU QU' à part les scènes tournées sur le domaine public, il y aura plusieurs scènes tournées sur des terrains privés sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville n'a aucun droit de regard pour interdire ces tournages sur des terrains privés;

ATTENDU QUE le Conseil veut encadrer ces activités en étroite collaboration avec la compagnie de production, maintenant et pour le futur;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des protocoles de santé détaillés de la compagnie de production en lien avec le tournage;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public pour l'activité suivante aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les documents de protocoles de santé de la compagnie de production, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant;

QU' en autant que ce soit possible, la compagnie de production s'engage de garder le personnel affecté au tournage séparé du reste de la population;

Les détails de l'utilisation du domaine public sont :

18 janvier au 30 janvier : Installation d'une tente dans une partie du terrain à côté du parc canin. Le parc canin sera toujours ouvert au public;

22, 24, 27, 28 janvier de 6h à 20h:

Tournage de scènes sur le chemin St-Paul, entre Lakeside et Edgehill. Réservation de 8 espaces de stationnement sur le chemin St-Paul en face de l'hôtel de ville, côté sud;

24 janvier de 6h à 20h:

Tournage de scènes sur le chemin St-Paul, entre Lakeside et Edgehill, ainsi que le chemin Lakeside, entre Victoria et Knowlton. Lakeside. Réservation de :

- i) 5 espaces de stationnement sur le chemin St-Paul devant l'hôtel de ville, côté nord;
- ii) 2 espaces de stationnement sur chemin Lakeside devant le 130 Lakeside;
- iii) 4 espaces de stationnement sur le chemin Lakeside devant le 110 Lakeside;
- iv) 2 espaces de stationnement sur le chemin Lakeside devant le 107 Lakeside;

24 janvier de 20h au 26 janvier à 20h:

Tournage de scènes sur les chemin Lakeside entre Victoria et Knowlton, ainsi que sur le chemin Knowlton autour de la bibliothèque. Réservation du stationnement municipal au 65 chemin Lakeside.

Il y aura fermeture de rues périodiques pendant ces périodes.

*ADOPTÉ*

#### **8.4 Pacte rural Brome-Missisquoi**

##### **2020-01-026 8.4.1 Aviron Knowlton Rowing – Programme d’aviron jeunesse/étudiant 2021**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par David Taveroff*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par Aviron Knowlton Rowing dans le cadre de la réalisation de son projet 2021 visant l'apprentissage de l'aviron aux jeunes;

*ADOPTÉ*

##### **2021-01-027 8.4.2 Festival littéraire Knowlton**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par le Festival littéraire Knowlton dans le cadre de la réalisation de l'édition 2021 de l'événement.

QUE la Ville à l'intention d'appuyer financièrement le projet.

*ADOPTÉ*

##### **2021-01-028 8.4.3 Festival du Cinéma de Knowlton**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par le Festival du Cinéma de Knowlton dans le cadre de la réalisation de l'édition 2021 de l'événement.

QUE la Ville à l'intention d'appuyer financièrement le projet.

*ADOPTÉ*

##### **2021-01-029 8.4.4 Société historique du Comté de Brome**

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Ronald Myles  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par la Société historique du Comté de Brome dans le cadre de son étude de faisabilité pour rénovation et agrandissement des installations;

*ADOPTÉ*

**2021-01-030**

#### **8.4.5 Comité de sélection au Pacte Brome-Missisquoi – Nominations**

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil nomme les membres suivants pour siéger sur le Comité de sélection du Pacte Brome-Missisquoi 2021 :

- Richard Burcombe, maire
- Ronald Myles, conseiller
- David Taveroff, conseiller (pour siéger à titre de substitut)

*ADOPTÉ*

### **9. ÉCONOMIE LOCALE**

### **10. VARIA**

### **11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions écrites posées lors de la première période de questions

**2021-01-031**

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est  
Proposé par Ronald Myles  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 17h58.

*ADOPTÉ*

---

Richard Burcombe  
Maire

---

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.  
Greffier